

*liste sur carte mise au point 2337*

Lachaud

Nom : Lachaud      Numéro matricule du recrutement : 490

Prénoms : Léon      Surnoms : \_\_\_\_\_

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 29 Mars 1898 à Bellegarde, canton \_\_\_\_\_, département de la Corrèze, résidant \_\_\_\_\_

d'origine Bellegarde, canton de Bellegarde, département \_\_\_\_\_

d'origine Bellegarde, profession de généraliste

fil(s) de Armand et de Yvonne Marie, domiciliés \_\_\_\_\_

à Bellegarde, canton de Bellegarde, département de la Corrèze

Marié à \_\_\_\_\_

**SIGNALEMENT.**

Cheveux châtain      Yeux bleus

Front large      Nez rectiligne

Visage ovale      Renseignements physiognomiques complémentaires : \_\_\_\_\_

Taille : 1 mètre 74 centimètres.

Taille révisée : 1 mètre \_\_\_\_\_ centimètres.

Marques particulières : \_\_\_\_\_

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**

Inscrit sous le n° 15 de la liste du canton de Bellegarde

Classé dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste en 1917

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERS.**

Appartenu à compter du 3 Mai 1917 arrivé au corps le 8 du dit

Passé au 11<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>te</sup> le 25 Janvier 1918 Passé au 32<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>te</sup>

(avec détachement) le 10 Octobre 1918 - Passé au 22<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>te</sup> le 30 Juin

1918 - Bric à l'ouvrage le 20 Juillet 1918 au combat de Monten

Huten - Mort pour la France -

	NUMÉROS	
	DE CONTRÔLE SPÉCIAL	MATRICULES DE LA REVISION
Armée active		14158
Armée territoriale		17971
Disponibilité et réserve de l'armée active		13286
Armée territoriale et sa réserve		21363

**LOCALITÉS SUCCESSIVES D'HABITATION**

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE

Date	Commune	Subdivisions de celle-ci	Le nombre de logements

**ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.**

CAMPAGNES.		BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
Contre l'Allemagne du 2/8/1917 au 20 juillet 1918.		Insérait au galon spécial de la médaille militaire à titre posthume. "Soldat courageux et dévoué, brave au feu, tué glorieusement le 20/7/1918 au cours d'un assaut à l'épée de Monten-Huten" Croix de guerre avec étoile de bronze.

ÉPOQUE	A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE DE LA REVISION DU SERVICE MILITAIRE
	la réserve de l'armée active	la réserve de l'armée territoriale	la réserve de l'armée territoriale	
1 <sup>re</sup> dans l'Armée territoriale	du	au		
2 <sup>e</sup> dans l'Armée territoriale	du	au		
Supplémentaires	du	au		
1 <sup>re</sup> dans l'Armée territoriale	du	au		
Supplémentaires	du	au		
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du	au		

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, etc., etc.)